



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4008

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle métropolitain - Approbation du plan d'actions d'intérêt métropolitain 2013

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4008**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Pôle métropolitain - Approbation du plan d'actions d'intérêt métropolitain 2013**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Afin de renforcer leur coopération et de mener ensemble un certain nombre d'actions et de projets visant à construire un espace métropolitain attractif et solidaire, la Communauté urbaine de Lyon, les Communautés d'agglomération de Saint Etienne Métropole, ViennAgglo et Porte de l'Isère se sont regroupées au sein d'un pôle métropolitain.

Fondé sur la base de l'article 20 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, le Pôle métropolitain a été créé par arrêté préfectoral du 16 avril 2012.

Le Conseil métropolitain a été installé le 31 mai 2012 à Givors.

Les statuts du Pôle métropolitain ont défini les actions qui lui ont été transférées par ses membres, à savoir :

Développement des infrastructures et des services de transports

- participation à la définition d'une stratégie métropolitaine de déplacements,
- participation à la définition d'une stratégie de tarification multimodale zonale,
- définition d'une stratégie de développement des parcs-relais et de mise en cohérence des systèmes de covoiturage.

Développement économique, promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur

- élaboration d'une stratégie métropolitaine de développement économique,
- prospection économique d'intérêt métropolitain,
- promotion, lors de grands événements de portée nationale ou internationale, de l'offre territoriale métropolitaine d'accueil des entreprises,
- soutien aux actions contribuant à l'attractivité des territoires concernés en matière d'enseignement supérieur et de recherche,
- création, animation et promotion de dispositifs métropolitains d'accompagnement des entreprises à fort potentiel,
- création, aménagement et gestion de sites économiques d'intérêt métropolitain,
- actions d'intérêt métropolitain en faveur de territoires à enjeux,
- appui à la structuration, l'animation et la promotion des domaines économiques déclarés d'intérêt métropolitain,
- mise en cohérence de l'offre territoriale d'accueil des entreprises.

Aménagement et planification

- mise en cohérence des politiques d'aménagement et de développement durable, définition d'orientations communes sur ces dossiers de niveau métropolitain,
- définition d'orientations communes pour un développement urbain dense et durable autour des gares et axes de transport,
- définition d'orientations et d'actions communes pour la préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles périurbains,
- pilotage de l'aménagement de la Voie Verte des Confluences.

Culture

- mise en cohérence et valorisation des politiques touristiques, définition d'actions touristiques d'intérêt métropolitain,
- soutien aux actions d'intérêt métropolitain favorisant le sentiment d'appartenance à l'échelle du pôle,
- favoriser la diffusion, à l'échelle du pôle, des événements culturels d'intérêt métropolitain de notoriété nationale ou internationale.

Les instances de travail du Pôle métropolitain (commissions thématiques, équipe permanente, etc.) ont été mises en place à la fin de l'été 2012 et la feuille de route a été votée le 20 septembre 2012 précisant les grands axes stratégiques du projet de développement.

De même, les instances de concertation associant les acteurs socio-économiques et institutionnels ont été créées et installées pour contribuer à la dynamique métropolitaine : conférence économique métropolitaine (18 octobre 2012), conférence métropolitaine des conseils de développement (24 janvier 2013), assemblée générale des maires (29 mars 2013).

Durant ses premiers mois d'existence, les commissions thématiques avec l'appui des groupes techniques associant les cadres du Pôle métropolitain et des agglomérations ont défini les projets et précisé les actions à mettre en œuvre durant l'année 2013 afin de préparer le budget 2013 voté le 21 mars dernier.

Au-delà des moyens consacrés à l'ingénierie métropolitaine et à l'animation du travail collectif nécessaire pour conduire cette ambitieuse coopération métropolitaine, il a été décidé de consacrer 770 000 € pour la réalisation du plan d'actions 2013.

Pour que le Pôle métropolitain puisse fonctionner de manière optimale, il convient donc à présent d'approuver le plan d'actions inscrit dans le budget prévisionnel voté par le Conseil métropolitain. La définition de l'intérêt métropolitain permet ainsi de préciser les possibilités d'action du Pôle dans le cadre statutaire ci-dessus énoncé.

Ainsi, à ce jour, les actions suivantes ont été définies et seront mises en œuvre par le Pôle métropolitain :

Développement des infrastructures et des services de transports

. Participation à la définition d'une stratégie métropolitaine de déplacements :

- en coopération étroite avec le Syndicat mixte de transports (SMT) de l'aire métropolitaine lyonnaise, contributions pour un schéma métropolitain de déplacement élaboré par le SMT.

. Participation à la définition d'une stratégie de tarification zonale multimodale :

- participation à l'étude et à la mise en place de la nouvelle tarification zonale par le SMT.

. Définition d'une stratégie de développement des parc-relais et de mise en cohérence des systèmes de covoiturage :

- élaboration de documents d'informations et de promotion sur les parc-relais et le covoiturage métropolitains,
- mise en valeur des aménagements des parcs relais réalisés ou en cours de réalisation dans le territoire métropolitain,
- coordination des actions pour la mise en place d'aires de stationnement dédiées au covoiturage sur les parkings des grandes surfaces.

Développement économique, promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur

. Promotion, lors de grands événements de portée nationale ou internationale, de l'offre territoriale métropolitaine d'accueil des entreprises :

- participation au Salon de l'immobilier d'entreprise à Paris (SIMI),
- élaboration du plan marketing de plusieurs actions économiques mises en œuvre par le Pôle.

. Création, animation et promotion des dispositifs métropolitains d'accompagnement des entreprises à fort potentiel :

- appui à la mise en œuvre à l'échelle métropolitaine d'un dispositif de soutien aux entreprises à fort potentiel en partenariat avec les Chambres de commerce et d'industrie (CCI).

. Création, aménagement et gestion de sites économiques d'intérêt métropolitain :

- contribution à l'élaboration du schéma de développement économique de la Plaine Saint Exupéry.

. Actions d'intérêt métropolitain en faveur de territoires à enjeux :

- étude de programmation pour la réalisation des 2 projets immobiliers dédiés à Saint Chamond et Givors (hôtel et pépinière d'entreprises) et définition du dispositif de gestion/animation de ces équipements.

. Appui à la structuration, l'animation et la promotion des domaines économiques déclarés d'intérêt métropolitain :

Actions de portée métropolitaine dans les secteurs suivants :

- industries créatives (soutien au "forum Design et Innovation" et à la "journée des Industries Créatives" de la Biennale internationale Design, soutien à la journée d'échanges sur "Robotique et Design en milieu urbain" de l'expo Lyon City Design, mise en œuvre d'un plan d'actions métropolitain),

- innovation constructive (soutien à la Biennale de l'Eco-Construction, suivi d'actions pilotes en matière d'éco-construction),

- robotique (soutien à un séminaire sur les enjeux de la robotique pour les entreprises métropolitaines au sein du salon Innorobo et définition et mise en œuvre d'un plan d'actions métropolitain),

- logistique (contribution au schéma de cohérence logistique de la Région urbaine de Lyon (RUL) et élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions métropolitain),

- agriculture périurbaine (outil de communication pour promouvoir les produits locaux et mise en place de circuits de distribution de ces produits dans différents lieux et événements métropolitains).

. Mise en cohérence de l'offre territoriale d'accueil des entreprises :

- élaboration d'un Schéma d'accueil des entreprises métropolitain précisant les sites économiques métropolitains et en assurer leur promotion et leur valorisation.

Aménagement et planification

. Mise en cohérence des politiques d'aménagement et de développement durable, définition d'orientations communes sur ces dossiers de niveau métropolitain :

- articulation des travaux du Pôle et ceux de l'Inter-Scot autour d'enjeux métropolitains (habitat, commerce, etc.), production d'avis communs,

- séminaire sur les dynamiques résidentielles et les marchés immobiliers à l'échelle métropolitaine.

. Définition d'orientations communes pour un développement urbain dense et durable autour des gares et axes de transport :

- pilotage de l'appel à idées "Urbagare" visant à définir un modèle urbain du quartier de gare de demain et mise en œuvre d'une stratégie de valorisation et de diffusion des résultats et enseignements.

. Définition d'orientations et d'actions communes pour la préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles périurbains :

- voir les actions du volet économique

. Pilotage de l'aménagement de la Voie Verte des Confluences :

- communication et réalisation d'une signalétique métropolitaine,
- définition d'un cahier des charges type à proposer aux maîtres d'ouvrage concernés pour engager les premières réalisations (tracé, signalétique, communication, etc.),
- propositions sur la mise en tourisme.

Culture - tourisme

. Mise en cohérence et valorisation des politiques touristiques, définition d'actions touristiques d'intérêt métropolitain :

- actions de valorisation touristique et de communication de grands événements culturels métropolitains,
- à partir des projets du Pôle métropolitain, des axes définis avec la RUL sur le tourisme métropolitain, des offres spécifiques identifiées par chacune des agglomérations et du travail mené autour du patrimoine métropolitain, propositions d'actions à mener avec les offices de tourisme des agglomérations.

. Soutien aux actions d'intérêt métropolitain favorisant le sentiment d'appartenance à l'échelle du pôle :

- poursuivre la démarche collective autour du patrimoine métropolitain : édition d'un guide thématique à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, organisation de circuits de découverte du patrimoine métropolitain, valorisation à l'échelle métropolitaine des programmes de chacune des agglomérations.

. Favoriser la diffusion, à l'échelle du pôle, des événements culturels d'intérêt métropolitain de notoriété nationale ou internationale :

- développer les actions de "résonances" des 5 grands événements retenus (Biennale d'art contemporain et Biennale de la danse de Lyon, Biennale du design de Saint Etienne, Biennale du cirque de la CAPI, Jazz à Vienne) pour promouvoir la culture à l'échelle métropolitaine : appui à l'émergence de projets et valorisation d'actions métropolitaines,
- appui à la démarche de Jazz Day Unesco sur le territoire métropolitain.

Il est proposé au Conseil de communauté de bien vouloir approuver le plan d'actions 2013 du Pôle métropolitain et se prononcer favorablement sur l'intérêt métropolitain de ces actions telles que défini dans le présent rapport ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le plan d'actions 2013 du Pôle métropolitain et se prononce favorablement sur l'intérêt métropolitain de ces actions,

b) - le versement de la contribution de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 766 625 € au Pôle métropolitain pour l'année 2013 pour un budget total du pôle métropolitain de 2 072 278,27 € en fonctionnement incluant le plan d'actions 2013 de 770 000 € et 96 350 € en investissement.

2° - La dépense de fonctionnement (766 625 €) sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - opération n° 0P02O2641 - compte 657 358 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.